

**Etaient présents :**

MM GOURGUECHON, LAURENT, DELOFFRE, GERARD, CHARDON, COURTIN, DUBRUQUE, ELOY, GORSE, LAIGLE, DE LIMERVILLE, DEFFONTAINES, LEMIEGRE, SCAVAZZA.

**Etait excusée :** Mme AUTIN (pouvoir donné à M GOURGUECHON).

M Michel GERARD est désigné comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- **Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2020,**
- **Droit de préemption,**
- **Redevances d'occupation du domaine public 2019 et 2020,**
- **Devis travaux COLAS,**
- **Renouvellement contrat photocopieur,**
- **Devis changement de compteurs eau sur domaine public,**
- **Renouvellement des baux d'utilisation précaire des terres, chasse et pêche,**
- **Informations et questions diverses.**

Monsieur le Maire demande à ajouter trois points à l'ordre du jour :

- **Taxe d'aménagement,**
- **Devis borne fontaine cimetière,**
- **Logiciel bulletin municipal,**

**1- Approbation compte-rendu du Conseil du 22/09/2020**

M le Maire fait lecture du compte-rendu.

Le Conseil adopte le compte-rendu, à l'unanimité.

**2- Droit de préemption pour la maison sise au 29 Grande Rue**

M le Maire expose au conseil que le notaire chargé de la vente de la Maison Fortin au 29 Grande Rue nous a enfin transmis les termes de la transaction, nous permettant d'activer notre droit de préemption. Les conditions de la vente sont les suivantes : prix de 195 000 € plus 15 000 € de frais d'acquisition, soient 210 000 € pour une maison de 108 m<sup>2</sup> avec dépendances, sur un terrain de 863 m<sup>2</sup>. Des travaux ont été engagés mais non terminés. L'acquisition pourrait être financée par un prêt, à négocier en 2021, sur une durée de dix ou quinze ans.

Le Conseil autorise la préemption de ce bien aux conditions précitées, à l'unanimité.

**3- Redevances d'occupation du domaine public 2019/2020 :**

M le Maire expose une régularisation des redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, pour percevoir ces indemnités fixées à 317,26 € pour 2019 et 322,38 € pour 2020.

Le Conseil approuve ces montants, à l'unanimité.

#### **4- Devis travaux COLAS :**

M le Maire passe la parole à MM LAURENT et DELOFFRE pour présenter au conseil quatre devis de travaux de la société COLAS.

- 1 devis pour la réfection des passerelles en bois (derrière chez Mme Trannois) d'un montant HT de 32 365 € ; Il est demandé de faire appel aux employés sur la faisabilité de ces travaux.

- 1 devis pour la réfection du chemin de promenade de pont à pont avec aménagement sur 434 m<sup>2</sup> (largeur 1,40 m) pour un montant HT de 15 407 € : à revoir sur 2021.

- 1 devis pour l'élargissement à 1,20 m des chemins existants dans les Marais pour un montant HT de 23 474,90 €.

- 1 devis pour l'aménagement d'un parking de 100 m<sup>2</sup>, impasse des Hortillonnages pour un montant HT de 10 310 €.

Les montants de ces travaux sont élevés du fait du prix des matériaux (sable en particulier) et du coût de la main-d'œuvre. Le conseil approuve les devis de 15 407 € et 10 310 € à l'exception de M LEMIEGRE qui ne valide que celui du parking. Mme LAURENT s'engage à demander un autre devis en respectant l'appel d'offres de la COLAS. Au besoin on attendra 2021 pour décider.

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis d'aménagement d'un parking, pour 10 310 € HT et ajourne les trois autres projets.

#### **5- Renouvellement contrat photocopieur :**

M le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa délibération du 22 septembre 2020 avait sollicité une nouvelle proposition de la société TOSHIBA en vue du renouvellement du contrat de location-entretien du photocopieur, arrivé à expiration.

La société fait donc la proposition suivante conforme à notre demande : location de 980€ TTC par trimestre avec un coût des copies à 0,0055 € en noir et blanc et à 0,0496 € en couleur.

Le Conseil accepte cette proposition, à l'unanimité.

#### **6 – Devis changement de compteurs d'eau sur domaine public :**

M le Maire rappelle les problèmes posés par certains compteurs d'eau dans la commune : 7 ne semblent pas fonctionner correctement, 3 sont refusés par les habitants et 3 sont inaccessibles.

La société SPEE propose 3 devis pour l'installation de compteurs sur le domaine public.

- 1 au 15 Grande Rue pour 3 327,72 € HT

- 1 au 22 Rue Neuve pour 1 873,32 € HT

- 1 au 15 Rue Neuve pour 2 252 € HT

La question se pose sur le financement de ces travaux nécessités par les difficultés d'accès de ces compteurs chez les particuliers et de leur déplacement sur le domaine public. Si les dépenses restent à la charge de la commune, elles pourront être étalées. Il s'agirait donc de prendre une délibération pour mettre les compteurs sur le domaine public afin d'intervenir en cas de fuite à la charge des pétitionnaires. Il apparaît nécessaire de mieux connaître les obligations en la matière.

Le Conseil décide d'ajourner sa décision en attendant des précisions complémentaires.

#### **7 – Renouvellement des baux d'utilisation précaire des terres, chasse et pêche :**

M le Maire rappelle qu'actuellement 14 hectares de terres agricoles divisés en 7 lots font l'objet de baux précaires qui arrivent à échéance. Il propose leur renouvellement pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et pour un loyer de 170 € l'hectare/an. Les baux précaires, donc à l'année, sont d'une gestion plus simple. M LEMIEGRE demande pourquoi ces terres ne pourraient pas être vendues en vue d'avoir de l'argent pour racheter la maison Fortin. Le Maire lui répond que

l'intérêt serait minime, et que le financement peut être étalé à l'aide d'un emprunt sans nuire à la capacité d'autofinancement de la Commune.

M DE LIMERVILLE explique qu'il aurait préféré des conventions d'occupation précaire (le caractère précaire de la situation de l'occupant doit être justifié dans la convention par des motifs sincères et légitimes) à des baux dérogatoires, communément appelé baux précaires, mais c'était la solution choisie à l'origine par la plupart des communes.

M le Maire propose de reconduire en outre le bail d'une parcelle de 60 a 60 ca pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et pour un loyer de 35 €/an.

M le Maire expose également qu'il convient de fixer le montant de la location de l'étang à la Société de Chasse à la hutte pour six ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre pour un loyer de 150 €/an

Le Conseil renouvelle les baux, à l'unanimité.

### **8 – Taxe d'aménagement :**

M le Maire expose que la taxe d'aménagement est une taxe unique composée d'une part communale ou intercommunale et d'une part départementale, imposée par l'Etat et s'appliquant à toute opération d'urbanisme. Chaque part est instaurée par délibération de l'autorité locale et doit pour la part communale être fixée à un taux compris entre 1 et 5 %. Compte tenu de la bonne situation financière, il propose de maintenir le taux communal minimal imposé de 1% mais ne souhaite pas instaurer la taxe d'aménagement sur le territoire communal.

Le Conseil décide de ne pas mettre en place cette taxe à l'unanimité.

### **9 – Pose d'une borne fontaine au cimetière :**

M le Maire donne la parole à Mme LAURENT qui présente un devis de la société FRANS BONHOMME pour la fourniture d'une 2<sup>ème</sup> borne fontaine à installer au cimetière.

Les deux modèles présentés sont au prix HT de 2 629 € pour l'un et de 2 900 € pour l'autre, sans la pose. Il faudra aussi prévoir la récupération de l'eau. La création d'un compte « collectivité » pourra être demandé afin d'obtenir une remise. M GERARD va également contacter un responsable des ventes de la société, qu'il connaît, afin d'obtenir des conditions favorables.

Le Conseil autorise Mme LAURENT à revoir les devis et de les signer en fonction des baisses obtenues, le principe en étant retenu, à l'unanimité.

### **10– Logiciel bulletin municipal :**

M le Maire passe la parole à Mme GORSE qui propose l'acquisition d'une licence Pack Office pour 6 utilisateurs au prix de 99 €/an. Ce logiciel serait utilisé pour l'élaboration du bulletin municipal (parution trimestrielle) dont le nom serait « Les Temps d'Argœuves ». Il paraîtra sur un feuillet A3 recto verso et comprendra un sondage sur un sujet variable, intéressant la communauté. Il respectera le Règlement Général Européen de Protection des Données (RGPD). Par ailleurs une page Facebook avec groupe fermé, complémentaire du bulletin, sera créée.

Le Conseil Municipal, approuve le format du bulletin, le nom proposé et l'achat des licences, à l'unanimité. Il conviendra de trouver des solutions pour la mise à jour du site communal et de prévoir l'achat d'un ordinateur portable (Fnac, Top Office ...)

### **13 – Informations et questions diverses :**

M le Maire fait part de la liste des membres titulaires et suppléants choisis par la DGFIP pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs, soient :

### Membres titulaires

- M Alain JOLY
- Mme Valérie LAVILETTE
- M Jacques DELOFFRE
- Mme Julie ELOY
- M Alain BEDIN
- M Francis DELAVIERRE

### Membres suppléants

- M Olivier CLABAUT
- M Robert MEMAIN
- M Dany GAMBIER
- M Jean Yves BINET
- Mme Angélique CAUPIN
- M Frédéric LEFEBVRE

La commission communication a fait part de la demande d'installer les 2 défibrillateurs à des endroits plus accessibles, 1 dans la cour de la Mairie, l'autre à la Salle des Fêtes.

M le Maire rappelle l'intérêt d'anticiper sur les devis de travaux pour l'élaboration du budget 2021.

M le Maire informe sur la possibilité de procéder au Diagnostic Thermique des habitations à l'aide d'un drone.

Le 9 novembre prochain le marquage au sol dans les parkings du Clos de l'Abbé Rigaux sera effectué. Il faut prévenir les riverains pour libérer les emplacements.

Une réunion d'information a eu lieu en septembre avec le lieutenant Julien, en présence de MM GOURGUECHON et LAURENT, pour évoquer le sujet de la vidéosurveillance.

Mme DUBRUQUE soulève le problème récurrent des transports scolaires : enfants laissés sans surveillance, manque de sérieux, changement continu de chauffeur. Malheureusement la gestion est uniquement de la compétence de la région Hauts de France, et il est très compliqué de trouver un interlocuteur. Il pourrait être envisagé l'achat d'un van 18 places et le suivi de ces problèmes pourrait être confié à un futur garde-champêtre. Il est souligné que la résolution des problèmes de transport serait rassurante et attractive pour les habitants futurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Monsieur	GOURGUECHON	François	
Madame	LAURENT	Ingrid	
Monsieur	DELOFFRE	Jacques	
Madame	AUTIN	Nadine	
Monsieur	GERARD	Michel	
Madame	CHARDON	Karen	
Madame	COURTIN	Pauline	

Madame	DUBRUQUE	Emmanuelle	
Madame	ELOY	Julie	
Madame	GORSE	Dorothée	
Madame	LAIGLE	Clarisse	
Monsieur	DE LIMERVILLE	Gonzague	
Monsieur	DEFFONTAINES	Emmanuel	
Monsieur	LEMIEGRE	Arnaud	
Monsieur	SCAVAZZA	Jean Pierre	